

# Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de tél : .....

Courriel : .....

*Assistera au colloque « Les figures de l'associé »,  
vendredi 16 octobre 2015*

*Amphi Ettorei, UFR Droit, Campus Mariani – CORTE*

- Tarif inscription : 85 € (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 65 € (sans déjeuner)
- Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN / experts-comptables stagiaires
- Tarif privilégié sans buffet : 45 €

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de  
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.  
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque  
sont à renvoyer avant le 30 septembre 2015 à :

**Dominique Grandjean**

Responsable des événements

Service de la communication et de l'événementiel

3, rue du Palais National - BP 52 - 20250 CORTE

Tél : 04 95 45 02 13

E-mail : [evenement@univ-corse.fr](mailto:evenement@univ-corse.fr)

[granjean@univ-corse.fr](mailto:granjean@univ-corse.fr)

[www.univ-corse.fr](http://www.univ-corse.fr)



Responsables scientifiques :

**PATRICK LETOURNEUR**  
Maître de conférences associé  
à l'Université de Corse  
EA Patrimoine et Entreprises

**CLAUDE SAINT-DIDIER**  
Maître de conférences en droit privé  
à l'Université de Corse  
Directeur de l'EA Patrimoine  
et Entreprises

Contact :

Jeanne Laleure-Lugrezi  
EA Patrimoine et Entreprises  
04 20 20 22 14  
[ertdroit@univ-corse.fr](mailto:ertdroit@univ-corse.fr)



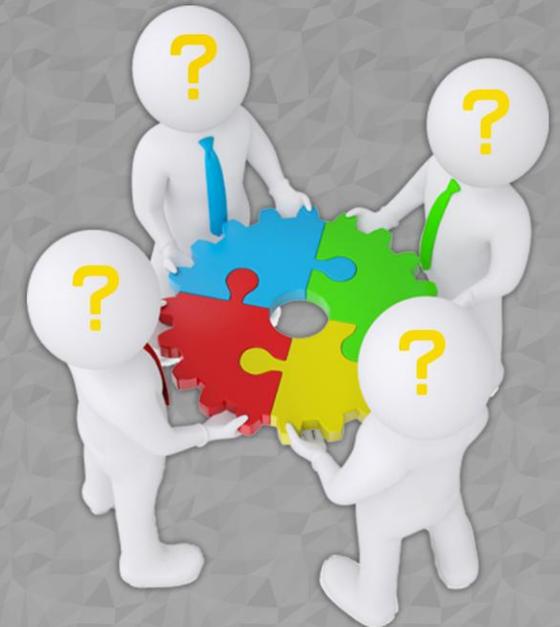
[EADROIT.UNIV-CORSE.FR](http://EADROIT.UNIV-CORSE.FR)  
[WWW.UNIV-CORSE.FR](http://WWW.UNIV-CORSE.FR)

EA n°7311 Patrimoine et Entreprises

Colloque agréé par l'EDA de Corse  
Colloque agréé par l'OEC Région Corse

COLLOQUE

# LES FIGURES DE L'ASSOCIÉ



**VENDREDI 16 OCTOBRE 2015**

**AMPHI ETTORI, UFR DROIT,  
CAMPUS MARIANI, CORTI**

Qu'est-ce qu'un associé ? A cette question, il semblerait assez facile de répondre. C'est économiquement un bailleur de fonds qui participe au financement des entreprises ; c'est juridiquement « *un membre d'un groupement constitué sous forme de société dont les droits essentiels consistent à participer aux bénéfices, à concourir au fonctionnement de la société, à être informé de la marche de celle-ci et dont les obligations principales sont la libération de ses apports et la contribution aux pertes* » (Cf. Vocabulaire juridique, s. dir de G. Cornu).

Ces deux définitions de l'associé nous offrent très certainement un premier élément de compréhension du statut et de la fonction de l'associé. Pour autant, on a très rapidement le sentiment que ces notions sont insuffisantes à souligner la diversité des figures de l'associé. Intuitivement, on peut faire le départ entre un associé familial, un associé indivis, un associé unique, etc. Lorsqu'on approfondit cette intuition, on constate que les dispositions des articles 1832 et s. du Code civil ne rendent compte qu'imparfaitement de la transformation sinon du statut, en tout cas des fonctions, de l'associé. Il y a peut-être à distinguer et peut-être à mieux encadrer l'associé investisseur, qui n'a pour objectif que la modernisation à court terme de l'entreprise afin de dégager une plus-value, et l'associé d'une SCOP ou d'une entreprise familiale dont il nous est dit par les pouvoirs publics qu'il pourrait faciliter la stabilisation de l'emploi et un développement économique soutenu. Dans le même ordre d'idées, la situation de l'Etat actionnaire doit être probablement différenciée.

Universitaires et praticiens auront soin d'évoquer certaines des figures de l'associé et nous offriront une réflexion sur la catégorisation des associés et l'importance renouvelée des outils de l'ingénierie sociétaire et patrimoniale.

### *9h Allocutions d'ouverture du colloque*

Paul-Marie ROMANI, Président de l'Université de Corse, Claude SAINT-DIDIER, Directeur de l'EA 7311 *Patrimoine et Entreprises*, Jean-André MINICONI, Président de la CGPME Corsica, Roland GIUDICELLI, expert-comptable, représentant de l'OEC Région Corse

### *9h15 Propos introductifs*

Alexis CONSTANTIN (Pr. Université de Versailles Saint-Quentin en-Yvelines)

### *9h30 L'Etat ou la collectivité publique actionnaire*

Fabien HOFFMANN (MCF Université de Corse)

### **10h15 Pause-café**

### *10h30 Le salarié actionnaire*

Patrick LETOURNEUR (MCF associé Université de Corse)

### *11h L'associé investisseur*

Laurent POSOCCO et Guillaume KESSLER (MCF Université de Corse)

### *11h30 L'associé indivis*

Jean-Baptiste DONNIER (Pr. Aix-Marseille Université)

### *12h Débats avec l'auditoire*

### **12h15 Pause déjeuner**

### *14h L'associé en difficulté*

Marie-Christine MARIANI-RIELA (MCF Université de Corse)

### *14h30 L'associé unique*

Myriam ROUSSILLE (Pr. Université du Maine)

### *15h Le dirigeant associé*

Jean-François BARBIERI (Pr. Université Toulouse I Capitole)

### **15h30 Pause-café**

### *15h45 L'associé-coopérateur*

Lyne BONNIER (MCF associé Université de Corse)

### *16h15 Holding familiale et optimisation fiscale*

Marc ROCHEDY (Cabinet FIDAL Avocat Associé - Directeur département Fiscal Région Méditerranée)

### *16h45 Propos conclusifs*

Dominique VELARDOCCHIO (Pr. Aix-Marseille Université)